

ON S'ABONNE... Cahors, bureau du Journal... PRIX DE L'ABONNEMENT... L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un r'abonnement.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARCHÉS ET SAISONNIERS

PRIX DES INSERTIONS... ANNONCES... RÉCLAMES... L'ABONNEMENT se paie d'avance.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un r'abonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

CALENDRIER DU LOT. DÉPART DES CORRESPONDANCES. SERVICE DES POSTES. ARRIVÉE DES CORRESPONDANCES. Table with columns for dates, events, routes, and arrival times.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1866, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon.

Cahors, le 18 Juillet 1866. BOURSE DE PARIS. Table with columns for dates and prices.

BULLETIN Les armées de la Prusse continuent leur mouvement offensif sur Vienne. Le roi Guillaume, accompagné de 45,000 hommes, est arrivé à Brunn, le 15, avec le dessin évident de pousser ses avantages aussi loin que possible...

conseillers de François-Joseph ne mettent pas au-dessus des véritables intérêts de leur pays et des considérations d'humanité, un amour-propre militaire exagéré qui, sous le couvert de l'honneur, ne servirait, au fond, que des passions et les imprudences déjà fort préjudiciables à la fortune et à la puissance de la Maison d'Autriche.

Les Fédéraux ont évacué Francfort. Les Prussiens marchent sur Francfort. Le Moniteur publie la dépêche suivante : Un engagement a eu lieu hier, près d'Aschaffenbourg. Les Hessois ont dû céder.

Sur le parcours, S. M. et le Prince Impérial ont reçu l'accueil le plus sympathique et le plus enthousiaste. A Château-Thierry, à Eprenay notamment où une grande partie du département s'était donné rendez-vous, l'Impératrice et son auguste fils ont été l'objet d'une véritable ovation.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 18 juillet 1866. LA CHASSE AUX CHEVAUX SAUVAGES PAR MAYNE-REID TRADUIT DE L'ANGLAIS PAR A. COOMANS

Dépêches télégraphiques. Cologne, 15 juillet. Un combat sanglant a eu lieu hier près d'Aschaffenbourg. Les Prussiens ont remporté une victoire éclatante. Aschaffenbourg brûle.

On lit dans le Moniteur : Dans son numéro du 14 juillet, le journal la France discute le sens général des préliminaires de paix apportés à Paris par le prince de Reuss. Or, le prince de Reuss n'a apporté à Paris qu'une lettre autographe du roi de Prusse à l'Empereur.

Il portait un sabre pour toute arme ; je n'avais également qu'une fine lame bien affilée ; elle était moins longue que la sienne, mais elle m'avait déjà rendu de précieux services et elle m'inspirait une grande confiance. Avec un jouteur aussi lâche, je ne craignais pas le dénouement de l'affaire. Son glaive plus pesant et sa taille supérieure ne m'effrayaient point.



les populations de cette partie du département de la Meurthe s'étaient donné rendez-vous pour fêter le passage des augustes voyageurs.

A quatre heures enfin, après une série d'ovations et d'enthousiasme indescriptible, qui a fait oublier les fatigues de cette longue journée, l'Impératrice et le Prince Impérial sont arrivés à Nancy, et se sont rendus immédiatement à la cathédrale.

Ce soir, la ville de Nancy est en fête ; les rues sont pavées, les illuminations embellissent encore ses voies si grandioses et si remarquables.

Une foule immense se tient aux abords du Palais Stanislas.

L'Impératrice et le Prince Impérial se montrent de temps en temps au balcon, pour remercier la foule de ses chaleureuses acclamations.

Revue des Journaux.

On lit dans le **Constitutionnel**, sous la signature de M. L. Boniface.

« Il est singulier, par le temps qui court, d'assister aux étranges revirements qui se produisent, non dans l'opinion publique, mais dans l'attitude de certains journaux.

Il y a quelques semaines, la **Liberté** recommandait la paix comme le plus grand des biens ; elle lançait contre M. de Bismark les accusations les plus véhémentes et les injures les plus personnelles. Tout-à-coup, lorsque la guerre parut inévitable, elle se mit à entonner la trompette de guerre, elle présenta tous les actes, toutes les paroles du gouvernement sous le faux jour qui l'avengait, et alla jusqu'à qualifier de « manifeste belliqueux » la lettre de l'Empereur à son ministre des affaires étrangères. La victoire remportée par les Prussiens a été pour la **Liberté** comme une illumination soudaine ; elle est revenue bien vite à sa politique de paix.

Quant au journal **la France**, il était jusqu'à ces derniers temps pour la paix à outrance. Le discours de M. Thiers, en faveur des traités de 1815, n'avait pas sensiblement remué sa fibre nationale, mais depuis la bataille de Sadowa les rédacteurs de cette feuille ont repris la vieille épée de leurs ancêtres. A les entendre, il faut se ruer sur l'Allemagne, pour l'empêcher de se constituer d'après ses intérêts ; il faut défendre, avec le plus pur de notre sang, ces traités de 1815, que la Prusse ose déchirer ; il faut franchir le Rhin ; il faut franchir les Alpes. Nous nous étonnerions de cette verve guerrière, si l'on pouvait s'étonner de la violence qui accompagne toujours les terreurs chimériques et les mécomptes d'une politique aux abois.

Après avoir exposé pour quelles raisons le parti allemand proprement dit tient à exclure l'Autriche de la nouvelle confédération, le **Journal des Débats** fait observer qu'il ne voit pas trop, d'ailleurs, quel avantage elle trouverait désormais à y rentrer, puisqu'il est visible qu'elle n'y occuperait plus qu'un rang inférieur.

La **France** résumé en ces termes, sous la signature de M. Polin, la situation créée par les vicissitudes de la guerre.

« L'Autriche est gravement compromise, peut-être perdue. Ses défaites lui ont arraché déjà des provinces importantes et détruit son influence en Allemagne. L'illusion n'est plus possible ; à moins d'un de ces retours subits de

même. Si je n'eusse pas fait ce mouvement, je n'aurais jamais quitté vivant cette clairière, car au moment où je pris cette nouvelle position, je vis deux hommes qui accouraient vers nous le sabre à la main. Un seul coup d'œil m'apprit que c'étaient des guerilleros ; ils se trouvaient déjà à dix pas du lieu du combat. Ijorra avait dû les apercevoir depuis quelque temps. Je m'expliquai ainsi le brusque changement de sa conduite : c'était leur approche qui lui avait inspiré le courage de commencer le duel ; il avait calculé le temps qu'il fallait encore aux guerilleros pour me rejoindre et m'assaillir par derrière.

— Holà ! s'écria-t-il en voyant que je les avais découverts. Holà ! El Zorro !... José ! Anda ! anda ! (En avant !) Mueren los Yankies ! (Mort aux Yankees !) Al muerte con el picaro ! (Périsse ce coquin !)

Pour la première fois de la journée, je me sentis en danger. J'étais seul contre trois ; la lutte était trop inégale. Je m'attendais à rencontrer dans El Zorro, le géant rouge, et dans son compagnon, aussi grand que lui, des adversaires bien différents du poltron avec lequel je luttais.

Le danger était imminent, mais je ne pouvais plus battre en retraite. Mon cheval stationnait trop loin, et les nouveaux venus suivaient le chemin que j'aurais dû prendre pour l'atteindre. Je n'espérais pas échapper à pied : ces hommes couraient aussi vite que des Indiens ; nous en avions eu maintes fois la preuve sur les champs de bataille, où ils avaient déployé leurs talents pédestres. Au bout d'un instant, j'aurais été atteint, renversé, percé, et le dos à l'ennemi !

A peine eus-je reculé d'un pas ou deux pour pré-

la victoire qui changeait les destinées des empires, l'Autriche ne peut sortir de la crise actuelle qu'affaiblie et amoindrie.

En revanche, la Prusse réalise son programme, hautement avoué d'ailleurs, qui est la suprématie en Allemagne, l'agrandissement de son territoire et la constitution prochaine de l'unité germanique. La guerre lui donne le droit d'être exigeante ; elle l'est.

Ainsi, toutes les conditions de l'équilibre européen sont radicalement modifiées. A nos frontières se forme, au lieu d'une confédération d'Etats destinés à un rôle pondérateur, un grand royaume élargi par la conquête, exalté par les triomphes.

La France peut-elle voir avec indifférence cette situation nouvelle.

M. Emile de Girardin publie, dans la **Liberté**, un article intitulé « La guerre condamnée par la victoire. » C'est une de ces productions dites « à sensation » où les auteurs se plaisent à faire miroiter, sous prétexte qu'ils se proclament logiciens par excellence, d'étranges paradoxes. Au cas présent, M. de Girardin ne conçoit pas comment certains publicistes osent prétendre et même affirmer que « l'équilibre de l'Europe serait rompu, et que la sécurité de la France serait compromise si la Prusse grandissait en territoire, en population et en influence ! » *Ante bellum*, continue-t-il, la Prusse avait 19 millions d'habitants et l'Autriche 39. De bonne foi, qu'importe à l'équilibre de l'Europe, qu'importe à la sécurité de la France que, *Post bellum*, cette proportion soit renversée, que ce soit l'Autriche qui n'ait plus que 19 millions d'habitants et que ce soit la Prusse qui en ait 39.

Pour extrait : A. Laytou.

Nouvelles du jour.

Dans sa séance d'hier, le sénat a adopté à l'unanimité, le sénatus consulte modificatif de la constitution. Après ce vote, la session a été close aux cris répétés de : *Vive l'Empereur !* Dès hier soir, beaucoup de membres de la haute assemblée sont partis pour la province.

Depuis le 1^{er} juillet, le grand et le petit **Moniteur** paraissent sans timbre. Ils cessent donc d'être soumis à cette exigence de la loi.

Le **Temps** annonce que le général La Marmora s'est démis de toutes ses fonctions. Le commandement militaire est concentré dans les mains du Roi.

Aussi, le parti exalté a-t-il fait courir le bruit que Victor-Emmanuel se trouvait tellement embarrassé au milieu de la situation qui lui est faite, qu'il ne serait pas éloigné d'abdiquer.

L'ouverture de l'exposition des beaux-arts de Bruxelles est fixée au 6 août prochain.

Dimanche 15 juillet il y a eu à Versailles fête de nuit dans le parc ; illuminations et grandes eaux du bassin de Neptune.

D'après les avis télégraphiques reçus hier et ce matin à Paris, la baisse sur les grains a fait de nouveaux progrès dans les départements. Elle accuse même des chiffres considérables : 1 fr. 50 et 2 fr. par hectolitre pour le froment dans certaines localités. Le temps est tout à fait propice à la maturation et à la coupe des céréales.

Une lettre de Madrid contient, au sujet du nouveau ministère, les appréciations suivantes :

« Je sentais le front à mes trois antagonistes, que nos épées s'entre-choquèrent avec fracas... Je parais successivement les coups... Je ne puis décrire plus longuement ce combat. Ce fut une mêlée confuse, dans laquelle je donnai et reçus des blessures. Je sentais mon sang couler sous mes vêtements et sur mon visage. Mes forces s'épuisaient... »

Je vis tout à coup le géant rouge devant moi, la main levée. Son épée, déjà teinte de mon sang, allait m'achever. J'avais perdu mes dernières forces en parant une attaque d'Ijorra. Ma position désespérée m'arracha un cri de détresse. Fut-ce ce cri qui abattit l'arme de mon adversaire et qui fit retomber son bras déjà levé ? Fut-ce mon cri qui produisit la consternation soudainement visible sur les figures des Mexicains ? J'aurais pu le croire, si je n'avais entendu une détonation dans le bois et vu que l'arme d'El Zorro était brisée par un coup de feu. Je crus sortir d'un rêve horrible. Un moment, je m'étais battu, face à face, avec trois hommes acharnés ; puis, tout à coup, ils me présentaient le dos et fuyaient à toutes jambes, comme si un péril extraordinaire les menaçait.

Je les suivis des yeux ; mais à vingt pas ils s'élançèrent dans le fourré et disparurent.

Je me tournai dans la direction opposée. Un homme accourait dans la clairière, une carabine en main ; il s'avançait vers moi. C'était lui qui avait tiré ; il portait un costume mexicain. Était-ce un guerillero qui, en me visant, avait blessé un de ses camarades. Je le crus un instant. Évidemment il avait plus d'audace qu'aucun des trois autres, car il avançait toujours, comme déterminé à m'attaquer seul. Je

« La cause de la chute d'O'Donnell, d'après les amis de Narvaez, est que la reine n'a pas voulu signer la nomination de 35 nouveaux sénateurs. Dans le public, on fait des suppositions diverses. Les uns prétendent que l'on craignait en haut lieu que le maréchal O'Donnell ne se fit dictateur, et qu'on attendait la première occasion favorable pour se séparer de lui sans froisser sa susceptibilité ; d'autres affirment qu'il présenta à la reine une liste de proscription dans laquelle figurait peut-être Narvaez, et que la reine refusa son consentement. »

— On écrit de Vienne, 13 juillet :

« Peu à peu arrivent les renforts qu'on attend de l'armée de Vénétie. Avec les troupes qui doivent arriver aujourd'hui, on peut évaluer à 25.000 hommes les détachements de l'armée du Sud parvenus à Vienne. On croit savoir que l'archiduc Albert est pour la continuation d'une lutte à mort. »

— On parle à Berlin d'un voyage de M. de Bismark à Paris.

— Un mouvement Mazzinien a été, dit-on, écarté, ces jours-ci, à Rome, par l'accord des généraux français et des pontificaux.

— Le ministre de la guerre, en Suède, a donné ordre à la manufacture de Ekistuna de confectionner, à titre d'essai, 100 fusils à aiguille.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Bulletin Agricole

Reprise du beau temps, atténuation des mercuriales. On s'y attendait. La question est de savoir si la baisse fera de notables progrès, ou même si elle sera persistante. A cet égard, les avis sont partagés. La moisson venant à bien s'accomplir, nous aurons une petite moyenne année, c'est-à-dire sans surcroît, de quoi suffire aux besoins. Pour l'ordinaire, les années de ce genre ont des cours modérés ou durables : soit, comme chiffre, 20 fr. l'hect. en bonne qualité de froment.

Les avis de l'étranger constatent ainsi que chez nous, une certaine distension des cours, résultant à la fois de l'amélioration des blés en terre et de la faiblesse des demandes sur place. L'Angleterre a fléchi, depuis huit jours, de 50 cent. par hectolitre sur le froment.

A Paris, les farines sont cotées, suivant qualité, de 57 à 60 (les 157 kil.) blé, 32 à 33 (les 120 kil. seigle, 18,25 à 18,50 (les 115 kil.) Orge, 18 à 19 le quintal. Avoine 22 à 24. Les places des départements voient en général peu de marchandises. D'abord les détenteurs sont retenus par les travaux agricoles ; ensuite, beaucoup ne trouvent pas la baisse actuelle suffisamment justifiée.

Après avoir eu une bonne floraison, les vignobles ont traversé des jours pluvieux et des nuits froides. Il était temps que la chaleur revint. Lefruit est assez grêle et volontiers moins avarié que les années ordinaires. On se plaint de la sécheresse dans le midi. Ces divers incidents expliquent la bonne tenue des cours, soit à Paris, soit dans les pays de production. A Bercy, on paye : Bordeaux, de 90 à 120 (la pièce), Macon 95 à 105 ; Roussillon 35 (l'hect.). Il y a, dans quelques cepages, réapparition de l'oïdium.

Reprise d'affaires sur les alcools. Les 3/6 betterave sont à 58 l'hect. Languedoc 65. Dans les Charentes, on traite des cognacs nouveaux dans les 75 à 80 ; Champagne de 120 à 125.

Les sucres ont de l'activité également. Il y a eu cette semaine d'assez forts marchés au cours de 53 à 59 (les 100 kil.) brut indigène. Raffinés de 126 à 127. Bien que la coupe des colzas réponde aux espérances des cultivateurs, le marché reste tendu sur cette denrée. On ne cède pas à Paris le disponible au-dessous de 94 ou même 95 (les 100 kil.). En Picardie, la graine vaut de 23 à 27 fr. l'hect.

Un des avantages des chemins de fer, c'est de faciliter le transport du bétail quelles que soient la saison, la distance. Ainsi, par ces chaleurs excessives, le marché parisien est pourvu ni plus ni moins qu'au printemps et en automne. Sceaux et Poissy ont reçu

cette semaine près de 5.000 bœufs, plus de 30.000 moutons, un millier de vaches et autant de veaux. Presque tous sujets de choix, car plus on va, moins le bétail médiocre rencontre d'acheteurs. Cependant, et par suite de la température, la vente s'est faite avec lenteur, surtout à Poissy. Le commerce des porcs brave la saison. Jeudi, à La Chapelle, 2.908 bêtes ont été amenées ; elles ont facilement trouvé acheteurs au prix moyen de 4,47 le kil. C'est 20 cent. d'avantage sur la période correspondante de 1865.

Les foires aux laines touchent à leur fin. Suivant l'habitude, chacun se retire mécontent : le cultivateur n'a pas vendu assez cher, le filateur n'a pas acheté assez bon marché. Voici quelques prix tenus pour régulateurs : Chartres, laine-nière 1,60 à 2 fr. le kil. Issoudun, 2,10 à 2,20. Troyes, 2,20 à 2,40. Beaucoup de drapées ont été remmenées en domaine, ceux qui iront les chercher, payeront largement, selon toute apparence, les frais de transport et d'emmagasinage.

Pour extrait A. Laytou.

Bulletin Financier.

Sauf un jour de découragement pendant lequel toutes les valeurs de spéculation ont éprouvé une dépréciation assez notable, mais passagère ; la tenue du marché a été, cette semaine, très-satisfaisante. Les demandes ont presque constamment dominé, bien que la tournure prise par les négociations soit loin d'avoir répondu aux espérances de paix immédiate qu'avait fait naître la note du **Moniteur** annonçant la médiation française et la cession de la Vénétie. Les rachats du découvert paraissent d'ailleurs avoir contribué encore cette fois, pour la plus large part au maintien des cours cotés à la suite de cette note et qu'il ne faut pas l'oublier, ne diffèrent pas sensiblement de ceux qui étaient cotés il y a quatre mois, c'est-à-dire avant une crise dont nul n'oserait encore prévoir le résultat final. Un fait qui mérite d'être signalé, c'est la disparition du déport et la réapparition du report sur les rentes, le Mobilier et la plupart des valeurs. La situation de la place semble avoir subi un revirement complet, évidemment elle n'est plus chargée à la baisse.

La rente est revenue, hier, à 68 60, son cours du samedi précédent, après avoir fléchi dans la Bourse de mercredi à 67 25. Les primes sont moins recherchées ; leur écart varie de 1 à 2 fr.

La Bourse de Londres s'est assez peu émue des craintes ou des espérances qui provoquent sur notre marché de brusques oscillations de baisse ou de hausse. Les consolidés sont à 88. L'Italien a varié de 50 à 52 fr. ; il est resté hier à ce dernier cours qui est exactement celui du samedi précédent. Le Mexicain est également stationnaire à 25 fr., mais les obligations ont fléchi à 160.

Le Turc, dont le paiement du coupon n'est pas encore annoncé, est tombé à 26 fr. Les obligations autrichiennes sont tenues à 280 fr. La plupart des valeurs sont restées, hier, à des cours qui ne présentent pas de différence bien notable avec ceux de la semaine précédente.

La Banque de France est stationnaire à 3.500. Le Crédit foncier perd 5 fr. à 1.270. Le Comptoir d'escompte est en progrès de 5 fr. à 840.

Le Mobilier reste, après d'assez nombreuses oscillations à 635, en hausse de 5 fr. L'Espagnol gagne 11 fr. 25 à 336 25. Parmi les valeurs patronnées par le Mobilier, l'Immobilière a baissé de 22 50 à 3,75 et le Transatlantique de 5 fr. à 467 50.

Les chemins français, toujours soutenus par d'excellentes recettes, sont très-fermes. L'Or-

— Ach ! non, j'ai été mal adroit comme un novice ; il est vrai que les cactus dont je suis chargé ont troublé ma visée. Êtes-vous blessé, capitaine ?

— Oui ; mais je n'ai pas de blessures bien graves, je pense. Je me sens un peu faible ; ce n'est que la perte de sang... Mon cheval... tu le trouveras dans le bois... là bas... Va, Lige ; cherche mon cheval, mon cher Moro.

Pendant quelques minutes, je ne fus pas de ce monde... Quand je recouvrai mes sens, je vis mon cheval à mes côtés. Le botaniste pansait mes blessures avec des lambeaux de sa chemise. Il n'avait plus qu'une botte au pied ; l'autre lui servait de baquet ; il l'avait remplie d'eau pour arroser mes tempes et laver le sang qui couvrait mon visage. Cette opération faite, je me sentis assez fort pour remonter en selle et retourner au village... Quackenboss me guidait et menait à la main mon cheval. Par le sentier que nous suivions, nous devions passer en vue de l'hacienda ; mais les ténèbres nous enveloppaient déjà. Avec une entaille sur le front, l'uniforme déchiré et ensanglanté, je craignais d'être vu d'Isolina et de lui causer des alarmes inutiles. Mais nous ne rencontrâmes personne, et au bout d'une heure de marche je me trouvai en sûreté dans la maison de l'alcade.

La suite au prochain numéro.

léans est en progrès de 12 50 à 847 50, le Lyon de 10 fr. à 850, le Midi de 5 fr. à 525 et l'Est de 2 50 à 520. Le Nord est stationnaire à 1,110. L'Ouest perd 5 fr. à 535.

Les chemins étrangers sont moins bien partagés. Les Autrichiens sont en baisse de 13 75 à 348 75, les Lombards de 10 fr. à 375 et les Sardes de 15 fr. à 75 et les Romains de 13 75 à 56 25. Le Saragosse a repris de 5 fr. à 125 et le Nord d'Espagne de 2 50 à 92 50.

Pour extrait : A. Layton.

Chronique locale.

Un décret impérial fixe au 27 août l'ouverture de la session des conseils généraux, qui devra être close le 10 septembre.

La seconde partie de la session des conseils d'arrondissement s'ouvrira le 24 septembre et durera cinq jours.

Par arrêté en date du 14 juillet 1866, M^{me} Couderc (Marguerite), née James, a été nommée institutrice communale de Lavergne.

Par un arrêté du Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics, en date du 12 juillet, les conducteurs des ponts et chaussées dont les noms suivent, viennent d'être élevés :

- Urmowski, service ordinaire, au grade de Principal.
- Benâtre, Nav. du Lot, embrigadé 1^{re} classe.
- Poujade, service ord. id. 3^e
- Stanizewski, Nav. du Lot, id. 3^e
- Gélis, id. id. 3^e
- Pechméja, Routes départ. id. 4^e

Un orage est venu fondre hier soir, sur la ville de Cahors. La foudre est tombée sur une maison du faubourg Cabessut. Le fluide, parvenant dans la cuisine à mis tous les ustensiles sans dessus dessous. Il a renversé en sortant deux gros blocs de pierre et les a transportés à une certaine distance ; il est allé se perdre enfin dans les eaux du Lot, au milieu d'un épais nuage de fumée. Personne n'a été atteint.

Dans la maison Simonis, deux brebis ont été asphyxiées dans leur étable, par le fluide.

C'était fête, dimanche, à Laroque. Chaque année, le charmant emplacement du village, ses alentours couverts d'ombrage et de verdure s'étendant sur les bords du Lot, attirent à la fête patronale un nombre considérable de citoyens. Dès le matin, une longue trainée de voitures transportait presque toute la jeunesse cadurcienne au milieu des réjouissances villageoises, qui se sont continuées jusqu'à mardi matin.

Un enfant de douze ans, du village d'Espère, était occupé ces jours derniers à une machine pour battre le blé. Par un faux mouvement, l'enfant se trouva sous les rouages et son pied fut horriblement meurtri. Il a été transporté aussitôt à l'hospice de Cahors.

On nous écrit de Limogne : Un incendie s'est déclaré, le 14, vers neuf heures 1/4 du soir, chez le sieur Capy (Jean-Pierre), propriétaire à Limogne. Sa grange a été brûlée. La maison attenante a pu être préservée, grâce au dévouement de la population qui s'est admirablement comportée. A minuit on était maître du feu.

On nous écrit de Labastide-Murat : Une habitation, nouvellement construite, au lieu dit Les-Pièces-Basses, mairie de Beaumat, a été, le 13 au soir, vers 9 heures, la proie des flammes. On n'a pu rien sauver. Les pertes sont évaluées à 500 francs. Le dévouement du propriétaire Bourdairie (Jean) est complet.

On nous écrit de Montcuq : Mercredi dernier, vers 11 heures du matin, le sieur Lacroix (Raymond), du village du Bouet, descendait dans une côte très-rapide, une charretée de gerbes ; pour enrayer, il avait mis une barre sur le côté d'une roue ; à mi-côte, la barre s'est brisée, et la charrette a gagné les bœufs, Lacroix, voulant les arrêter, a été renversé et une roue lui est passée sur le corps. Ce malheureux a succombé le jeudi matin.

M. le Ministre de l'Instruction publique a décidé que, pour cette année, les élèves des départements pourront jouir de mêmes avantages que ceux des lycées et collèges de Paris, et consacrer, s'ils le désirent, dix heures aux compositions du concours général. Chaque composition commence, à Paris, à sept heures du matin, et finit à 5 heures du soir.

La Cour de cassation, réglant le droit de glanage, de ratelage et de grappillage, a décidé :

1^o Que le propriétaire n'a puissance d'introduire ses moutons sur son propre champ que deux jours après l'enlèvement des récoltes, afin de donner aux glaneurs le temps d'user de leurs droits.

2^o Que si le propriétaire ou le fermier a le droit, tant que son champ n'est pas entièrement moissonné, de ramasser à son profit les épis échappés aux moissonneurs, il ne lui appartient pas de concéder ce droit à des tiers, même à titre onéreux, attendu que ce serait priver les indigents des ressources que l'humanité du législateur a voulu leur réserver.

Il en est de même du droit de ratelage et de grappillage.

Le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, vient de recommander, par une circulaire adressée aux préfets le 25 juin, de saisir d'urgence les conseils généraux du projet de règlement général destiné à uniformiser les dispositions des règlements locaux concernant l'époque d'interdiction de la pêche des diverses espèces de poissons, la nature et les dimensions des engins autorisés.

Ce projet de règlement général est prescrit par les dispositions de la loi du 31 mars 1865, qui doit elle-même être rendue exécutoire avant la fin de l'année courante. Déjà l'année dernière ce règlement avait été l'objet de discussions très-sérieuses au sein des conseils généraux ; mais un certain nombre de ces conseils n'avaient pu, en l'absence d'informations suffisantes, exprimer l'avis motivé qui leur avait été demandé.

Dans le but de fournir aux conseils généraux les renseignements qu'ils croiraient utiles de consulter, on mettra à leur disposition les rapports présentés sur cette question par les ingénieurs des ponts-et-chaussées.

M. le ministre de la guerre a décidé que cette année, comme les années précédentes, des militaires pourraient être mis à la disposition des cultivateurs, à défaut d'un nombre suffisant d'ouvriers civils.

Changement de domicile.

L'Agent-Général de la Compagnie française du Phénix à Cahors, a l'honneur d'informer le public, que ses bureaux sont changés au rez-de-chaussée de la maison de M. Izarn, juge au tribunal civil de Cahors, boulevard sud, en face la promenade Fénélon, dans l'appartement précédemment occupé par M. Charles Besse de Laromiguière.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

- Naissances.*
- 44 juillet Cubaynes (Cécile), rue Portail au Vent.
 - 45 — Escabasse (Marie), Petite Barre.
 - 45 — Bergon (Marie), à Dines.
 - 46 — Grassias (Marie), rue Impériale.
 - 46 — Couderc (Claire-Marie), naturelle.
 - 47 — Calendrier (Henri-P.-L.), boulevard Nord.
- Mariages.*
- 44 juillet Dejan (Guillaume, seieur de long, et Lacoste (Sophie), domestique.
 - 46 — Chapou (Jean-Paul), cloutier, et Darnès (Marguerite).
 - 46 — Delon (Raymond), chiffonnier, et Marty (Antoinette).
- Décès.*
- 44 juillet Laroze (Marie), 53 ans, rue Mascoutou.
 - 45 — Coste (César-Auguste), employé, 26 ans, célibataire, Labarre.
 - 47 — Lacombe (Antoinette), domestique, 32 ans, rue Mordaigne.
 - 47 — Berbié (Charles), boulanger, 61 ans, rue du Mouton.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 13 juillet 1866.

44 versements dont 2 nouveau	2,315 fr.
7 remboursements dont 4 pour solde	4,131 72

Pour la chronique locale : A. LAYTON.

Crédit Foncier de France.

Obligations foncières de 500 fr. 4 % de 1863 participant à 4 tirages de lots par an :

Premier tirage :	1 lot de 100,000 fr.
	1 lot de 30,000 fr.
	8 lots de 5,000 fr.
	30 lots de 1,000 fr.
Total des lots par tirage	200,000 fr.
Total des lots par année	800,000 fr.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois et de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant une annuité de 6 fr. 06 0/0, amortissement compris : l'emprunteur a d'ailleurs à toute

époque le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, rue Neuve des Capucines, n^o 19, à Paris.

Départements.

Paris, 16 juillet.
Par décret impérial, M. Dufaur est nommé juge de paix à Samatan (Gers).

M. le Préfet de la Meuse, par un arrêté du 25 juin dernier, a suspendu pour un mois, avec privation de traitement, un instituteur du département, légitimement accusé d'avoir frappé plusieurs de ses élèves.

On ne peut que louer hautement cette mesure.

On lit dans l'Echo de la Dordogne : « Plusieurs des principaux artistes du théâtre impérial de l'Odéon se sont mis en société, sous la direction de M. Théophile Deschamps, Rédacteur en chef de l'Indépendance dramatique, pour inaugurer la saison des vacances ou des eaux dans les villes du midi.

» M^{lles} Elisa Picard, Roussel, Marie Prohan, M. et madame Riga, M. Roger, etc., etc., joueront les pièces les plus en vogue du théâtre moderne, et peut-être même quelques pièces inédites.

La troupe inaugurerà la série de ses représentations le 1^{er} juillet à Miers (Lot), pour les continuer ensuite à Cahors, Brive, Périgueux et dans les autres grands centres où se réunit l'élite de la société du midi.

» Nous donnerons dans un prochain numéro le programme complet des pièces qui seront jouées.

Pour la chronique départementale : A. LAYTON.

L'ILLUSTRATION

JOURNAL UNIVERSEL, rue Richelieu, 60, Paris.
Sommaire du mercredi 18 juillet 1866.

Texte : Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Correspondances particulières : Vienne, Neisse (en Silésie), Leipzig, Salo. — Anne-Marie, nouvelle (suite). — Histoire de la guerre (2^e article). — Revue scientifique. — M. André Lefèvre. — Inauguration du chemin de fer d'Anney à Aix-les-Bains. — Tableaux reproduits par l'Illustration. — Salon de 1866 (7^e article). — Le fusil à aiguille de l'armée prussienne. — Le Grand Café de Mulhouse. — Médaille de la Société de Sauvetage.

Gravures : Le prince Humbert au milieu de ses troupes, à la bataille de Custoza. — Entrée à Vienne du premier canon pris aux Italiens à Custoza. — Arrivée de prisonniers autrichiens à Milan. — Berlin : recues de la Prusse occidentale. — Combat de Neisse (Silésie). — Aménités évangéliques, chapelains catholiques, diacres infirmières de l'armée prussienne (3 gravures). — Cartes des opérations militaires en Bohême. — Entrée de volontaires garibaldiens à Salo. — Danse de garibaldiens sur la place San-Angelo, à Milan. — La toilette du garibaldien. — Lac de Garda : embarquement de volontaires garibaldiens. — Berlin : arrivée d'une dépêche du théâtre de la guerre. — Inauguration du chemin de fer d'Anney à Aix-les-Bains (3 gravures). — Salon de 1866 : tableaux reproduits par l'Illustration (3 gravures). — Fusil à aiguille de l'armée prussienne. — Médaille de la Société de sauvetage. — Jardin du Grand Café de Mulhouse.

Quand on publie une œuvre nouvelle on cherche généralement à éblouir le public par l'excentricité ou le flamboyant du titre qu'on lui donne. C'est pourquoi nous venons d'ouvrir, avec une certaine confiance, un livre tout modestement intitulé : *Histoires Américaines*.

Hâtons-nous de le dire, notre attente a été grandement surpassée. Nous pensions trouver quelques histoires, inédites peut-être, mais assez ordinaires. Loin de là, nous avons trouvé dans ce livre des récits extrêmement dramatiques et curieux, empreints surtout d'un indiscutable cachet de vérité.

Les brigands du Pérou, qui ont servi de thème à tant de récits exagérés ; les émouvantes péripéties d'un séjour sur les côtes du Centre-Amérique : les excentricités monstrueuses de la vie des Tropiques, tout ce qui peut faire connaître ces bizarres contrées, y est présenté au milieu d'épisodes si émouvants, si intéressants, si bien racontés, que nous n'hésitons pas à engager tous nos lecteurs à se procurer le précieux livre de M. Ed. AGER. Il se trouve à Paris, chez P. Brunet, éditeur, 31, rue Bonaparte, et dans les départements, chez tous les libraires. — Prix : 2 fr.

Faits Divers.

Fait sans précédent dans l'histoire des médicaments nouveaux et que nous tenons à faire connaître, la Codeïne, préconisée par M. Berthé, dans son Sirop et sa Pâte, comme l'un des meilleurs calmants des irritations, inflammations et maladies de poitrine, a conquis la confiance corps d' médical presque tout entier, et a encore pour elle l'autorité des médecins physiologistes les plus justement renommés.

— La couronne est cette maladie qui vient aux genoux du cheval par suite d'une chute sur cette partie. Chacun sait qu'un cheval couronné a perdu beaucoup de sa valeur, surtout si la couronne, comme cela arrive souvent, laisse des traces visibles. Pour éviter cet inconvénient, dit le *Courrier du Jura*, lorsque le cheval vient d'éprouver cet accident, reconduisez-le au pas jusqu'à l'écurie. Lavez à l'eau froide la blessure pour la nettoyer parfaitement sans l'irriter par aucune friction ; essayez ensuite avec un linge très doux ; et mettez dessus

une couche d'environ un travers de doigt d'épaisseur de coton bien cardé ; fixez le coton par une large bande de flanelle (et non de toile), recouvrez le tout d'une genouillère de peau, afin de prévenir les coups, mais sans la serrer trop. Laissez reposer le cheval pendant trois jours sans toucher l'appareil. Lavez alors la genouillère et le bandage ; enlevez ensuite, mais délicatement, le coton autour de la plaie, sans toucher la croûte qui se sera formée ; promenez le cheval au pas, afin que la croûte ne se rompe pas, puis mettez une nouvelle couche de coton, sans enlever celui qui est adhérent à la croûte ; remettez le bandage et la genouillère, en douze ou treize jours la croûte tombe, et l'on voit dessous une peau nouvelle recouverte de poils sans aucun changement, même dans la couleur.

— La compagnie du chemin de fer du Nord commence à appliquer aux trains de voyageurs un système de sonnerie électrique destiné à mettre ces derniers en communication avec les conducteurs et autres agents qui accompagnent le matériel roulant.

Dans le haut de la boiserie qui sépare les compartiments, se trouve un anneau renfermé entre deux morceaux de glace, et qui permet de voir ce qui se passe dans le compartiment voisin.

Après de la sonnerie est placardée une inscription en anglais, en français et en allemand Elle est ainsi conçue :

Sonnette d'alarme.

Si l'y a nécessité de prévenir les agents des trains, il faut, d'un coup de coude, briser la glace, tirer l'anneau et agiter le bras dans l'entrevoie, c'est-à-dire par la portière de droite dans le sens de la marche du train.

Tout appel non justifié expose le voyageur à des poursuites judiciaires.

— La Cour d'assise de la Seine a eu à juger hier, une affaire de tentative d'assassinat, commise par une maîtresse sur son ancien amant. Il y a six ans, dans un bal public, un sieur Louis Barthe, fit la connaissance d'une fille Léontine Dauxgicourt, avec laquelle il mena, pendant cinq ans, une existence de ménage. Léontine était excessivement économe, trop, peut-être, puisque Barthe finit par se plaindre que, malgré l'argent qu'il donnait, sa nourriture n'était plus suffisante. Léontine, prétendant qu'elle avait toujours été maltraitée, quitta le domicile commun : mais le lendemain, Barthe la remplaça par une autre femme.

Léontine essaya de se faire reprendre par Barthe, sans pouvoir y réussir. Furieuse de se voir préférer une rivale, elle se jeta sur la nouvelle conquête de Barthe et lui déchira ses vêtements. Poussant plus loin ses actes de vengeance, elle s'arma d'un pistolet-revolver, attendit Barthe pendant plusieurs jours au moment où il sortait de chez lui, et l'ayant enfin rencontré, elle l'accompagna depuis Bercy jusqu'au Cours la Reine près duquel était l'atelier de Barthe, ouvrier menuisier en voitures. En lui disant adieu, elle lui tira un coup de revolver au front : la blessure fut légère. Barthe prit la fuite et Léontine eut encore le temps de décharger trois coups de feu qui ne portèrent pas. Ensuite, Léontine voulut se tirer un coup de pistolet dans la bouche, mais l'arme dévia et elle ne fut pas même blessée. — M. l'avocat-général Hémar a soutenu l'accusation ; M^e Lachaud a présenté la défense.

Le jury ayant déclaré la fille Dauxgicourt coupable, mais avec des circonstances atténuantes, la Cour l'a condamnée à cinq années de réclusion.

— Comme l'utilité de la taupe a été contestée, nous croyons devoir reproduire, dit le *Cosmos*, une expérience qui vient d'être faite et qui met hors de doute les services qu'elle rend à l'agriculture par la destruction des vers blancs, des lombrics, etc., ainsi que par le drainage naturel qu'elle opère.

Dans une commune du canton de Zurich, il s'agissait dernièrement de faire choix d'un taupier, c'est-à-dire d'un destructeur de taupes.

Un observateur intelligent, M. Weber, a examiné avec soin l'estomac de 15 taupes prises dans des localités différentes : il n'y a trouvé aucun vestige de plante ou de racine de plante, mais des restes de vers blancs, et, si la taupe mangeait des végétaux, on aurait dû en retrouver aussi, puisqu'ils se digèrent plus difficilement. Non content de cette expérience, il a enfermé les taupes, qu'il s'était procurées à grand peine, dans une caisse remplie de terre, recouverte en partie de gazon frais ; puis il a placé dans une caisse des vers blancs et des vers de terre. Il a constaté que deux taupes avaient mangé en neuf jours 341 vers blancs, 193 vers de terre, 45 chenilles et une souris, peau et os, qui avait été enfermée vivante dans la caisse.

Il leur donna ensuite de la viande crue, coupée en petits morceaux, mêlée d'aliments végétaux ; les taupes ont mangé la viande et

n'ont pas touché aux plantes, Puis, il ne leur donna que des végétaux, et en vingt-quatre heures les taupes moururent de faim.

Un autre naturaliste aurait calculé que deux taupes détruisent 20,000 vers blancs en un an.

Il résulte de cette expérience qu'il faudrait multiplier les taupes plutôt que de les détruire, le seul inconvénient qu'elles présentent étant ces méandres souterrains qu'on appelle des *taupinières*, qu'elles creusent dans le sol et qu'il est facile de faire disparaître d'un coup de bêche, voire même de quelques coups de pied.

— Jusqu'à présent, on croyait que l'hirondelle ne pouvait vivre en domesticité. Le fait suivant, raconté par l'*Univers Illustré*, semblerait démontrer que cette croyance est erronée :

« Philippe Rousseau, le célèbre peintre d'animaux et de fleurs, trouva, au mois d'août dernier, devant la porte du chalet qu'il habite à Etretat, une jeune hirondelle tombée du nid paternel, déjà revêtue de son plumage, et qui, dans sa chute, s'était brisée une aile. L'artiste, ému de compassion, ramassa l'oiselet et l'apporta à Mme Rousseau. Celle-ci se hâta de réchauffer la blessée, pensa à sa plaie et la plaça dans une cage, sur une petite couche de chiffons.

» Dès le lendemain, l'hirondelle reconnaissait sa maîtresse, l'appelait par ses cris et ouvrait son bec pour lui demander une nourriture heureusement facile à se procurer, car les mouches et les insectes pullulaient déjà de toutes parts. Dès que sa bienfaitrice apparaissait, la joie de la convalescente redoublait, et si on ne lui eût point ouvert aussitôt la porte de son logis grillagé, elle s'y fût brisée la tête contre les barreaux de fer. Cette porte à peine ouverte, l'hirondelle s'en échappait, et au plus vite grimpa sur la main qui la mettait en liberté, s'y établissait, et ne consentait même pas à s'en éloigner pour manger.

» Aujourd'hui, l'hirondelle, qui habite l'avenue de Frochet avec sa maîtresse, ne cesse de lui prodiguer les témoignages de la tendresse la plus passionnée. Dès qu'on la met

en liberté, elle accourt sur les genoux de Mme Philippe Rousseau, sollicite ses caresses, veut qu'elle s'occupe constamment d'elle et ne souffre même pas qu'elle travaille. De son petit bec effilé elle arrache avec impatience le fil de la couseuse, et elle le lui enfonce entre les doigts pour mieux faire comprendre qu'elle n'entend point qu'on ne soit pas exclusivement tout à elle.

» Elle connaît chacun au logis, acclame l'arrivée de M. Rousseau en battant les ailes, le salue de pépitements affectueux, et lui désigne ensuite la boîte pleine de larves de ténébrions qui forment une partie de sa nourriture; elle ne lui laisse de repos qu'après qu'il lui a ouvert la bienheureuse boîte et qu'il lui a permis d'y puiser un ou deux insectes. Elle n'a peur ni du gros chien Moustache, qui la regarde amicalement de ses grands yeux bleuâtres, ni des visiteurs, de qui que ce soit. Seulement il ne faut pas que Mme Rousseau songe à remplacer dans la cage sa jalouse et exigeante amie, car celle-ci lui décoche alors une grêle de coups de bec et résiste si désespérément, que, la plupart du temps, il faut lui céder et la laisser libre.

Dernières Nouvelles.

Les négociations continuent et de nouveaux avis de Vienne donnent l'espoir d'une solution favorable.

S. A. I. le prince Napoléon est parti hier pour l'Italie, chargé d'une mission auprès du roi son beau-père.

Nancy, 16 juillet, 7 heures du soir.

Sa Majesté a visité aujourd'hui l'hospice St-Charles. Tous les malades l'on accueillie avec la plus vive émotion. L'Impératrice s'est rendue ensuite à l'institution des Sourds-muets, à celle des jeunes aveugles et au Pénitencier de Gentilly. — Les réceptions ont commencé à 2 heures. La foule était immense et poussait les cris de Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice ! Vive le Prince Impérial ! L'Impératrice a distribué des décorations.

A quatre heures, l'Impératrice et le Prince Impérial se sont rendus aux Courses.

(Dépêches Télégraphiques.)

Nancy, 17 juillet, midi.

L'Impératrice vient de visiter les salles d'asile et le Lycée.

Hier, au festival, Sa Majesté a été chaleureusement acclamée.

Aujourd'hui, à 2 heures, une cavalcade historique aura lieu.

Berlin, 17 juillet.

On mande de Brunn, 13 juillet : Les Autrichiens, vivement poursuivis, se retirent dans la direction de Vienne, derrière la Thaya. A l'exception d'Olmütz, toute la Moravie a été évacuée sans résistance par les troupes Impériales. Le bourgmestre de Brunn a publié une proclamation pour rassurer les citoyens en rendant hommage à la discipline de l'armée prussienne.

Eisenach, 17 juillet.

La division des troupes de Hesse. Darmstadt a attaqué, le 13, la division Goeben près de Lanfach, mais elle a été repoussée avec de grandes pertes par la brigade Wrangel.

Le 14, les forces réunies des Autrichiens et des deux Hesse ont combattu à Aschaffenburg contre la division Goeben. Les Prussiens ont pris d'assaut Aschaffenburg et ont rejeté l'ennemi de l'autre côté du Mein. Il y a beaucoup de prisonniers Autrichiens. Les pertes des Prussiens sont relativement faibles !

Munich, 16 juillet.

Les négociations pour l'armistice ne commenceront à Vienne qu'après l'arrivée des propositions françaises. M. de Beust, arrivé hier ici, est reparti aujourd'hui pour Vienne.

On mande de Brunn, le 15 : Les Autrichiens ont abandonné, en partie, Olmütz. L'avant-garde de l'armée de l'Elbe a occupé hier, sans combat, Zraym Demain, toute l'armée sera sur les bords de la Thaya.

On mande de Lunderbourg, le 16 :

Le quartier-général du roi restera demain ici. Le prince royal a livré hier, devant Olmütz, un combat heureux aux Saxons et aux Autrichiens qui ont perdu seize canons. On s'attend, pour aujourd'hui, à une nouvelle rencontre de la première armée, avec les Autrichiens qui évacuent Olmütz.

On mande de Brunn que le général Benedek n'est plus commandant en chef de l'armée autrichienne du Nord. Il a repris le commandement d'un corps d'armée.

Un attaché de M. Benedetti a été envoyé d'ici à Vienne, le 14.

La ligne de Brunn-Prague est réservée pour les transports militaires

DÉPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Cahors.

Commune de Valprionde

Publication du plan Parcellaire.

Cession de terrain pour la construction du chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, numéro 2, de Valprionde à Lebreil, par Saint-Félix, partie comprise sur le territoire de la commune de Valprionde.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 5 de la loi du 3 mai 1844.

Avis au Public.

Le Maire de la commune de Valprionde donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, numéro 2, de Valprionde à Lebreil, par Saint-Félix, partie comprise sur le territoire de la commune de Valprionde, présenté par M. l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante et un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui au secrétariat de la mairie, et qu'il y restera pendant huit jours francs au moins, du 20 au 27 juillet inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication; et les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la mairie.

Fait à la mairie de Valprionde, le 20 juillet mil huit cent soixante-six.

Le Maire,

Signé : NADAL.

AVIS. — Faillite Bordarie, de Labastide. — Vêrification des créances pour le 25 juillet.

Par exploit de Louis-Adrien Baldy, huissier à Labastide, la dame Jeanne Do, épouse de Pierre-Jean-Baptiste Miquel, de Gros-Camp, a formé contre son mari sa demande en séparation de biens.

(Extrait du *Gourdonnais* du 12 juillet.)

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

A VENDRE

1° Un Atelier de Serrurerie des mieux achalandés jouissant de la meilleure renommée possible, et outillé on ne peut mieux ;
2° Un Magasin de Quincaillerie, le seul peut-être dans son genre, et éloigné de seize kilomètres d'autres magasins, vendant en partie les mêmes articles.

AVIS. — Le sieur BARBARY, Serrurier-Mécanicien et Quincailler, à LUZECH (Lot), connu dans tout le département, et au dehors pour ses travaux de serrurerie, tant pour la petite exploitation que pour la grande, a l'honneur d'annoncer, que, voyant sa santé en danger par suite de surcharges d'occupations, que lui occasionnent son Atelier et son Commerce de Quincaillerie, il est dans l'intention, maintenant que vont s'ouvrir les travaux de la voie ferrée, de Libos à Cahors, par Luzech, de donner à d'autres, l'avantage de profiter d'une époque, dont il ne pourrait profiter lui-même.

Cet avantage sera d'autant plus grand pour le preneur, que le sieur BARBARY, ne quittant pas les lieux, s'engage à lui prêter tout son concours en temps utile.

Les locaux occupés par l'une et l'autre exploitation, permettent à M. BARBARY de vendre à deux, comme à un seul, tout en gardant encore lui-même un logement convenable. Il peut même, en vendant son fond, offrir des logements indépendants aux acquéreurs.

Son Atelier qui est pourvu d'eau, jouit de la meilleure position désirable comme hygiène, il a quatorze mètres de long sur une largeur proportionnée.

Son Magasin est pour la position et l'agrément, l'unique dans Luzech.

M. BARBARY vendra aux conditions d'usage, et donnera pour le paiement, toutes les facilités qu'on pourra désirer.

A VENDRE OU A LOUER

Immédiatement pour cause de mort du locataire,

LE GRAND ET BEL HOTEL DU LION D'OR

Ainsi que le **CAFÉ TIVOLI**, situés sur la promenade à Gourdon. — ou L'HOTEL seulement.

S'adresser à M. Taillade, propriétaire, qui donnera toutes facilités pour le paiement.

ÉPICERIES **DROGUERIE INDUSTRIELLE** COMESTIBLES
SIROPS, LIQUEURS, COULEURS, BROSSERIE, GRAINES, FOURRAGERES, PÉTROLE
E. LEPETIT
RUE DE LA LIBERTÉ, 4
VINS FINS **A CAHORS** BONBONNERIE

A VENDRE

Une Etude de notaire, à la résidence de St-Paul-Labouffie, canton de Castelnau-Montstratier (Lot).

S'adresser pour les conditions à M^e Roques, notaire, à Laburgade canton de Lalbenque.

A Vendre aussi une Maison avec Jardin et autres dépendances.

S'adresser pour voir et traiter à M^e Ruamps, notaire, habitant ladite Maison.
On donnera toutes facilités pour le paiement.

JACQUES SÉGUY

PEINTRE

MENTION HONORABLE

à l'exposition de 1865, pour les imitations de marbres et bois étrangers.

Peinture ordinaire, Enseignes et Vitrierie. Prix modérés.

A Cahors, rue Impériale, n°35.

AVIS AU PUBLIC

Le Sieur ELOI, marchand, a l'honneur de vous informer qu'il vient de recevoir, un grand assortiment d'articles de Pêche : Lignes montées, Hameçons sur racine, Soies, Cordonnets, Aloès, fil Fouët, Bouchons, Mouches, Sacs à Poisson, Crais marins, etc.

On trouve aussi dans son magasin, Lanternes vénitienne, Ballons, et tous articles d'Eclairage.

Il se charge de procurer sur commande, tous articles de fantaisie pour fêtes, Feux d'artifice et de bengale ; Fusées, Pétaards, etc. Pourvu que les commandes soient faites trois semaines à l'avance.

Il est aussi seul représentant, dans le Département du Lot pour la vente, des Cartouches extinctrices pour incendies. Notice explicative sera remise à qui en fera la demande.

Le Magasin est situé, Place Impériale, en face la Cathédrale, à Cahors.
Mercerie, Caleçons de bain, Jouets d'enfant.

VITESSE SÉCURITÉ. VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ. PROBITE ET EXACTITUDE.

Le Sieur RAYMOND aîné, croit devoir informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de son entreprise, qu'à partir de ce jour, elles trouveront dans son établissement, situé rue du Lycée, maison CAVIOLE, toutes voitures de voyages et d'agrément, telles que Berlins, Calèches, Omnibus et Phaétons, le tout à des prix très-modérés.

Nota. — Le Sieur RAYMOND aîné, a aussi l'honneur d'informer le public qu'il a dans son même établissement le bureau du service de Cahors à Assier, qui fait le transport des dépêches ; ce service part tous les jours de Cahors, à 11 heures du soir ; départ d'Assier, à 1 heure après-midi, et arrive à Cahors à 6 heures du soir.

Guérison RADICALE DES Hernies

ou descentes, rendant inutile les bandages et les pessaires, par la méthode de PIERRE SIMON. (Voir l'instruction qui sera envoyée franco aux personnes qui en feront la demande par lettre affranchie.) Ecrire à M. SIGNAL-SIMON, bandagiste-herniaire aux HERBIERS (Vendée), gendre et successeur, seul et unique élève de feu PIERRE SIMON. — S'adresser aussi à la pharmacie BRIAND, aux Herbiers (Vendée).

Trois mois 46 fr. **LE TEMPS** Six mois 52 fr.

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Rédacteur en chef : A. NEEFTZER

Bureaux, 40, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris.

YEUX POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE de la **Veuve Farnier** de St-André de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des nauplires, autorisé par décret impérial.

Le Exiger : Pot en faïence, papier blanc, cachet rouge, initiales A. F. Signature : *Veuve Farnier*
Dépôts : à Cahors, ch. VINEL ; à Saint-Céré, LAFON ; à Cahors, CAMBONNAT ; à Puy-Lévy, DELBREL ; à Gourdon, LAFON-BERRIÈRE, ch. VINEL ; à Gourdon, LAFON-BERRIÈRE, ch. VINEL.
Le propriétaire-gérant A. LAYTOU.